

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-072

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2025

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2025-027 du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025-043 du Conseil municipal en date du 26 juin 2025 portant approbation de la Décision Modificative n° 1 (DM1) du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 15 septembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-072-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025

CONSIDERANT la proposition de Décision Modificative n°2 (DM2) permettant l'ajustement des comptes budgétaires,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la DM2 au Budget principal de la Ville – Exercice 2025 ;

Article 2 : ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses à 11 182 692,15 € au lieu de 11 168 764,15 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 252,00 €	- €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	- 39 592,00 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 893,63 €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 098,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 276,37 €	- €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	13 928,00 €
TOTAL		13 928,00 €	13 928,00 €

Article 3 : ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 11 063 825,41 € au lieu de 11 022 231,78 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	35 893,63 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	6 593,63 €	5 700,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	60 180,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 25 180,00 €	- €
TOTAL GENERAL		41 593,63 €	41 593,63 €

Soit une balance générale de la DM2 de 55 521,63 €.

Et une balance générale du Budget principal de la Ville 2025 (Budget Primitif (BP) + Décision Modificative n° 1 (DM1) + Décision Modificative n° 2 (DM2)) de : 22 246 517,56 €.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-072-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025



[Handwritten signature]